

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT

### ARRETE n°2026-51

Arrêté du 7 mai 2026

### Délégation de signatures : Directrice du Service Ressources humaines

#### Le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10,

**VU** le Code de la Fonction Publique,

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 14 avril 2026 portant élection de Monsieur Jérôme LETOURNEAU en tant que Président de la Communauté d'agglomération,

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 05 mai 2026 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président,

**VU** l'arrêté portant nomination de Madame Aline LEMAUX en qualité de Directrice des Ressources Humaines,

**CONSIDERANT** que le Président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation de signature aux directeurs et responsables de service de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la bonne marche des affaires communautaires de procéder à une délégation de signature à Madame Aline LEMAUX dans le strict respect des conditions visées ci-après,

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à Madame Aline LEMAUX, pour signer au nom et pour le compte de Monsieur le Président de Clisson Sèvre Maine Agglo, dans le cadre de ses fonctions de Directrice du Service Ressources humaines, en ce qui concerne :

- **Marchés Publics relatif au Service Ressources humaines :**
  - Validation des devis et bons de commande dans la limite d'un montant inférieur à 5 000 € HT
  - Tous documents relatifs à l'exécution des marchés et accords-cadres entrant dans le périmètre de délégations (notamment : bons de commande, marchés subséquents, ordres de service, étude et validation des devis ...)
- **Mesures de gestion du personnel : tout agent intégré au service Ressources humaines**
  - Les ordres de service, ordres de missions et états de frais concernant les agents en fonction au service Ressources humaines
  - Les autorisations d'absence et de congés de quelque nature que ce soit accordés aux agents placés directement sous son autorité

- Les autorisations d'effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires des agents en fonction placés sous sa responsabilité ainsi que les autorisations de remisage ponctuel à domicile des véhicules de service,
- **Mesures diverses propres au Service Ressources humaines :**
  - Tout courrier et courriel d'information et de rappel à la réglementation à destination des agents, collectivités et organismes partenaires sous réserve que celui-ci soit dépourvu de tout caractère décisionnel,
  - Attestation employeur de toute nature,
  - Convention de stage pour une durée inférieure à 2 mois.

**ARTICLE 2 :** La délégation consentie par le présent arrêté prendra effet à compter de sa notification à l'intéressée.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline LEMAUX, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article précédent sera exercée par Madame Hélène BARTHELEMY, Directrice Générale des Services.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Aline LEMAUX et de Madame Hélène BARTHELEMY, la délégation de signature qui leur est confiée à l'article précédent sera exercée par Monsieur Bernard AUDRIC, Directeur Général des Services Techniques.

**ARTICLE 6 :** En application de l'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-0907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsqu'un agent de Clisson Sèvre Maine Agglo, titulaire d'une délégation de signature, estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe, sans délai et par écrit, son supérieur hiérarchique en précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences.

Lorsque le supérieur hiérarchique estime qu'il y a lieu de confier le traitement de l'affaire à une autre personne placée sous son autorité, la personne dessaisie du dossier ne peut prendre part à aucune réunion ni émettre aucun avis en rapport avec les questions en cause.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté sera notifié à Madame Aline LEMAUX qui accepte cette délégation, et sera transmis à Monsieur le Comptable public.

**ARTICLE 8 :** Une copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

**ARTICLE 9 :** Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

#signature1#

Notifié à Madame Aline LEMAUX

Le

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de son caractère exécutoire.